



Guignolée des femmes

Pourquoi contribuer ?

Parce que chaque année, un grand nombre de femmes sont forcées de quitter leur domicile en catastrophe avec leurs enfants. Elles quittent pour mettre fin à la violence vécue, la peur au ventre, et se retrouvent en maison d'hébergement, avec presque rien.

Comme chaque année, le Syndicat de Champlain sollicite votre contribution pour faire don de biens essentiels à leur hygiène personnelle : savon, shampoing, déodorant, serviettes sanitaires, couches pour bébé, etc.

Vous pouvez commencer à rassembler vos dons. Les détails de la collecte et les affiches ont été acheminés dans vos milieux dans le courrier syndical de la semaine dernière. Les dons recueillis seront acheminés au Carrefour pour Elle (Longueuil) et à L'Accueil pour Elle (Valleyfield).

Merci de votre grande générosité ! Merci pour *elles*.

« Vos dons sont une aide directe pour les femmes qui arrivent chez nous en catastrophe, avec le strict minimum. Ces produits sont une petite part de dignité et c'est important. Merci de continuer à donner généreusement ! », insiste Marie-Claude Gareau, directrice générale de L'Accueil pour Elle à Valleyfield.

Vous aimeriez en savoir plus ? Nous vous proposons la lecture de notre entrevue avec Marie-Claude Gareau, disponible sur notre site Internet à syndicatchamplain.com

Le comité des femmes



GUIGNOLÉE DES FEMMES
Le comité des femmes du Syndicat de Champlain

Confusion, quand tu nous tiens !

Depuis le début de l'année, vous êtes nombreux à attendre des informations sur le déploiement des différentes mesures annoncées par l'ancien ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, en lien avec la gratuité scolaire et les frais chargés aux parents.

Lors du comité de participation professionnelle du 30 octobre dernier, nous avons finalement reçu l'information sur le déploiement des deux mesures concernées.

Mesure 15230 : École inspirante

Cette mesure vient soutenir les écoles et elle « favorise le développement des jeunes tout en les exposant à la culture, à la science, aux activités physiques et entrepreneuriales ou à des projets particuliers ». Il est important de savoir que cette mesure est décentralisée dans les écoles du secteur des jeunes.

C'est grâce aux sommes rattachées à cette mesure qu'il est possible de faire vivre à vos élèves un atelier scientifique en classe, d'aller passer une journée sur une base de plein

air, de rencontrer des auteurs de bandes dessinées, etc. Mais ce sont aussi ces sommes qui permettent de payer des flûtes à bec pour les cours de musique, de la terre et des graines de haricot pour un projet scientifique ou encore de la gouache pour un projet en art.

La Commission a fait le choix, en retard me direz-vous, de déployer les sommes dans les écoles de la façon suivante : 25 \$ par élève du préscolaire, 10 \$ par élève du primaire et 35 \$ par élève du secondaire et des écoles spécialisées.

Le reste de l'enveloppe budgétaire est réparti au prorata du nombre d'élèves de votre école. Le but de cette répartition est de compenser pour les frais chargés aux parents, lesquels sont plus élevés au préscolaire et au secondaire.

Sachez aussi que ce montant est versé à l'école et qu'il est possible de décider de le répartir différemment, pour appuyer un projet particulier, par exemple.

Suite au verso

Les budgets de classe

Comme chaque année, à cette période-ci, nous vous présentons les sommes allouées pour les budgets de classe.

Lors du premier CPP (comité de participation professionnelle), le 30 octobre dernier, nous avons été informés des sommes dédiées à ces budgets. N'hésitez donc pas à faire appel à ces budgets auprès de votre direction d'école, si vous pensez y avoir droit.

Budget pour un groupe à plus d'une année d'études (classe multiniveaux)

Ce budget est alloué chaque année à l'enseignant qui œuvre dans une classe multiniveaux. Nous vous proposons un extrait de la convention collective qui vient statuer à quoi peut servir la somme de 500 \$ qui est prévue pour ce cas uniquement.

Annexe 16 (extrait)

« 2) Les sommes allouées à chaque commission scolaire sont dédiées aux enseignantes et enseignants œuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études, entre autres pour l'achat de matériel, pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la

formation (au choix des enseignants et des enseignantes concernés). »

Budget pour l'ouverture d'une classe

Ce budget est alloué par la Commission scolaire pour une classe qui ouvre et qui n'a pas été présente dans l'école depuis deux ans. La somme allouée cette année est de 830 \$ et elle a été versée lors du budget révisé. Sont exclus de ce budget, les nouvelles constructions ou les agrandissements et les transferts de classes spécialisées.

Vous devez toutefois tenir compte du fait que l'encadrement de ce montant n'est pas conventionné. Il n'appartient donc pas exclusivement à l'enseignante ou à l'enseignant, comme c'est le cas pour le montant prévu pour les groupes à plus d'une année d'études.

L'argent doit uniquement servir à la classe qui ouvre pour l'achat de matériel (de classe, d'informatique, d'éducation physique, etc.), de mobilier ou pour un autre item dont vous pouvez faire la demande.

Le montant dont vous disposez peut donc être moindre, si la direction a dû

Suite au verso



Confusion, quand tu nous tiens ! (suite)

Mesure 15186 : Sorties scolaires en milieu culturel

Cette mesure a pour but d'accroître les sorties et les activités culturelles dans le parcours éducatif des élèves. Les sorties ou les activités choisies doivent être inscrites dans le Répertoire de ressources culture-éducation.

La Commission a fait le choix d'octroyer 600 \$ aux écoles de moins de 200 élèves et 1000 \$ pour les écoles spécialisées. Le reste de l'enveloppe budgétaire est réparti au prorata selon le nombre d'élèves de votre école, ce qui équivaut à environ 9 \$ par élève. Il faut savoir que ce montant est versé à l'école, laquelle peut aussi décider de le répartir différemment.

Et qu'en est-il de la consultation ?

Vous êtes surpris ? Vous n'avez pas entendu parler de ces façons de répartir les sommes liées à ces mesures ? Et pourtant, il s'agit bel et bien d'un objet de consultation du CPEE !

Sachez que votre direction doit vous consulter sur les priorités à considérer dans l'élaboration du budget initial de votre établissement.

Tel que mentionné lors de la formation conjointe sur le CPEE, à laquelle participaient pourtant les directions d'école, et tel que clairement stipulé dans notre nouvelle entente locale, « la consultation permet aux membres du CPEE de recevoir l'information nécessaire sur les objets prévus. Elle leur donne l'occasion d'exprimer leur avis et d'échanger, le tout dans un esprit d'ouverture et d'écoute en privilégiant, dans la mesure du possible, la recherche d'un consensus. »

Si vous vivez une situation problématique dans votre milieu sur cette question, n'hésitez pas à communiquer avec moi à cmanseau@syndicatdechamplain.com

Caroline Manseau

Les budgets de classe (suite)

acheter des chaises ou des armoires pour votre classe. N'hésitez pas à vous informer auprès d'elle.

Budget pour une classe d'accueil

Un budget est alloué par la Commission pour la classe d'accueil dont la somme cette année est de 500 \$, et de 1500 \$ s'il s'agit d'une ouverture de classe. Vous devez toutefois tenir compte du fait que l'encadrement de ce montant n'est pas conventionné. Il n'appartient donc pas exclusivement à l'enseignante ou à l'enseignant, comme c'est le cas pour le montant prévu pour les groupes à plus d'une année d'études.

L'argent doit uniquement servir à la classe d'accueil pour l'achat de matériel (de classe, d'informatique, d'éducation physique, etc.), de mobilier ou pour un autre item dont vous pouvez faire la demande.

Le montant dont vous disposez peut donc être moindre, si la direction a dû acheter de nouveaux dictionnaires pour votre classe, par exemple. N'hésitez pas à vous informer auprès d'elle.

Budget pour une classe spécialisée pour élèves handicapés

Un budget est alloué par la Commission pour la classe

spécialisée dont la somme cette année est de 522 \$. Vous devez toutefois tenir compte du fait que l'encadrement de ce montant n'est pas conventionné. Il n'appartient donc pas exclusivement à l'enseignante ou à l'enseignant, comme c'est le cas pour le montant prévu pour les groupes à plus d'une année d'études.

Pour bénéficier de ce budget, le classement des élèves de votre groupe doit avoir été fait par les ressources éducatives de la Commission scolaire (ex. : classes Phénix, Relation, Casa, Communication, DM) et non par votre école (ex. : classes OT, JV, CC, JC).

L'argent doit uniquement servir à la classe spécialisée pour l'achat de matériel (de classe, d'informatique, d'éducation physique, etc.), de mobilier ou pour un autre item dont vous pouvez faire la demande.

Le montant dont vous disposez peut donc être moindre, si la direction a dû acheter de nouveaux dictionnaires pour votre classe, par exemple. N'hésitez pas à vous informer auprès d'elle.

Caroline Manseau

Référentiel : les élèves à risque et HDAA

Lors de l'enquête de terrain conduite en 2007 par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) (Ladouceur, 2012), plusieurs enseignantes et enseignants ont émis le désir d'avoir de l'information sur les difficultés et les handicaps afin d'ajuster leurs propres interventions, d'être soutenus dans ces interventions auprès des élèves intégrés en classe ordinaire et d'avoir le soutien dont ces élèves et eux-mêmes ont besoin.

Pour répondre, en partie, à ce souhait, la FSE-CSQ a élaboré le *Référentiel : les élèves à risque et HDAA*.

Depuis ce temps, deux autres versions du référentiel ont été publiées. Dans la troisième édition, la FSE-CSQ clarifie les termes concernant l'intégration et précise la définition de certaines difficultés et de certains handicaps d'élèves HDAA, en plus de donner des pistes d'action pour favoriser la réussite scolaire et éducative du plus grand nombre.

Un référentiel basé sur les recherches en éducation

La plupart des données du référentiel s'appuient principalement sur des méta-analyses, notamment celles produites par le

National Reading Panel (2000), par le National Early Literacy Panel (National Institute for Literacy, 2008) et par Wang, Haertel et Walberg « What influences learning? » (1990).

Les auteurs ont aussi consulté d'autres sources importantes, telles les recherches de l'Observatoire National de la Lecture (1998) et du Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabetisation (2009), ainsi que les travaux de plusieurs chercheurs belges, canadiens, américains, français et québécois.

Un référentiel par établissement

Au printemps dernier, le Syndicat de Champlain a distribué une copie papier du référentiel par établissement. Nous sommes toutefois bien conscients que plusieurs enseignantes et enseignants aimeraient pouvoir avoir le document sous la main pour pouvoir le consulter. Ainsi, si vous souhaitez télécharger la version numérique du référentiel, il est possible de le faire en suivant ce lien :

syndicatdechamplain.com/ma-section/marie-victorin-enseignant/formulaires-et-documents/

Caroline Manseau

